



**CESU CHÈQUE DOMICILE
COMMENT TÉLÉCHARGER
L'ATTESTATION FISCALE ?**

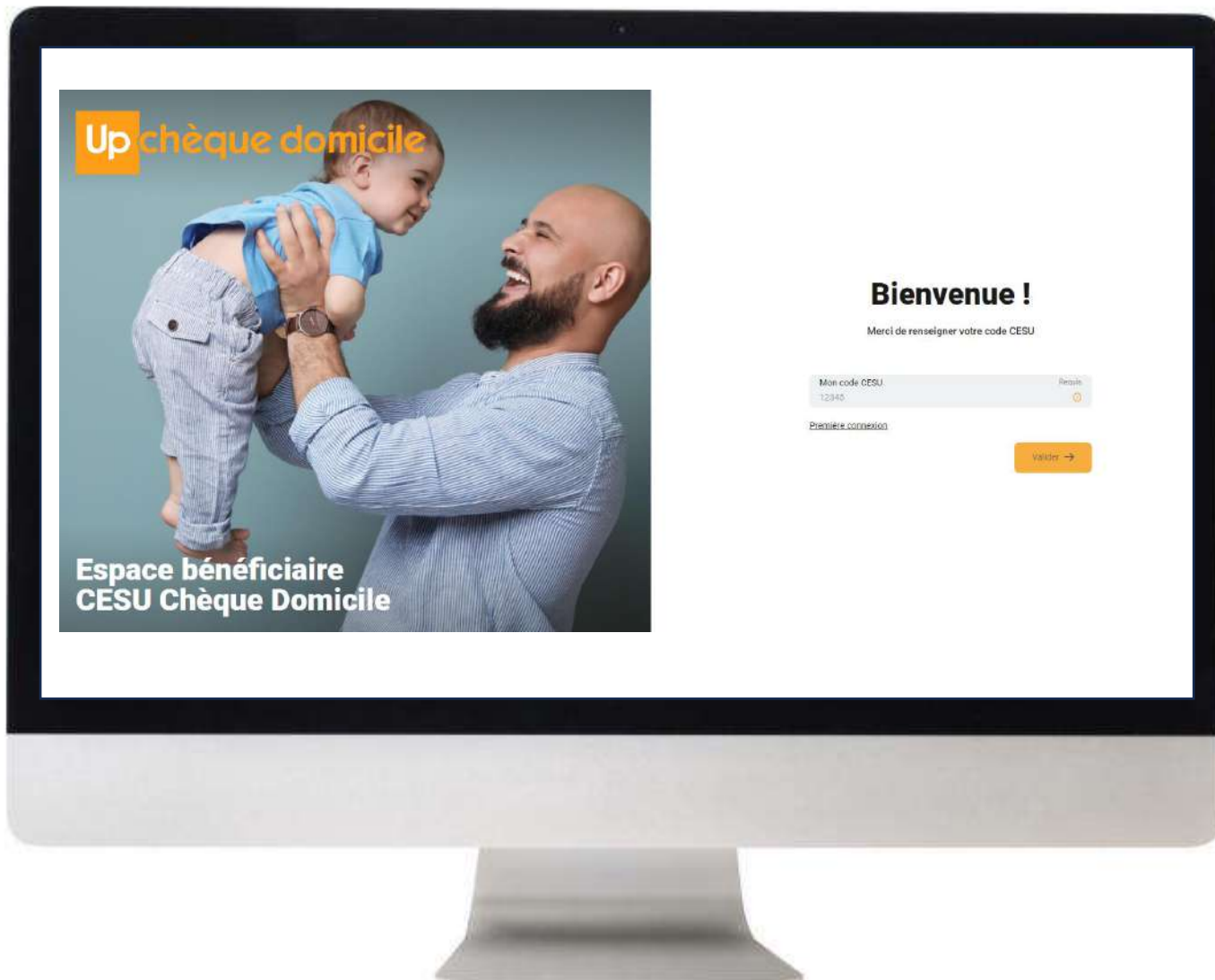
Référence : CO-MO-1919 | Date d'application : Janvier 2024

C.O.S.
action sociale & solidaire



Ça fait du bien
au quotidien

ETAPE 1 : CONNEXION À VOTRE ESPACE BÉNÉFICIAIRE

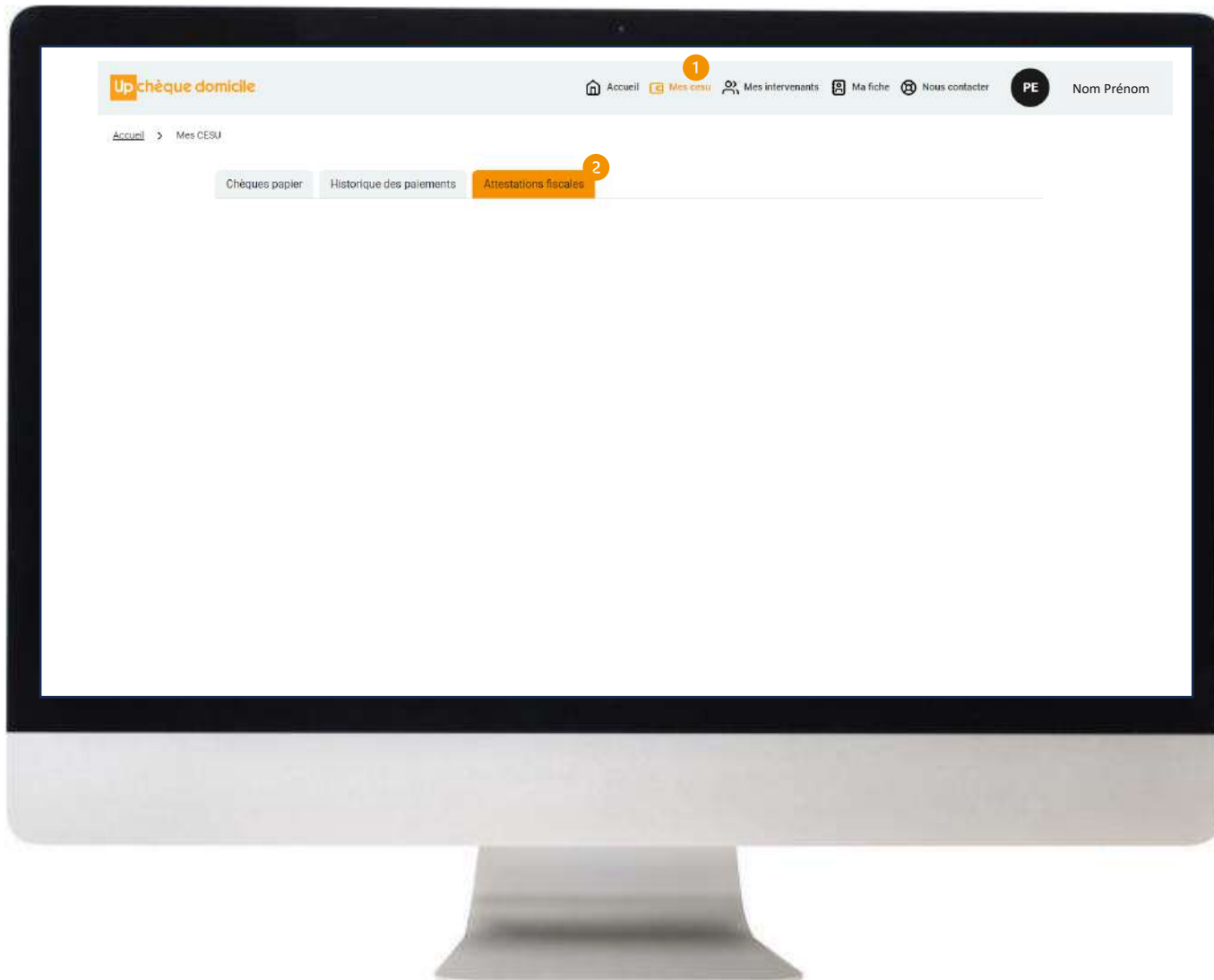


Rendez-vous sur :

<https://monespace-cheque-domicile.up.coop/beneficiaire/>

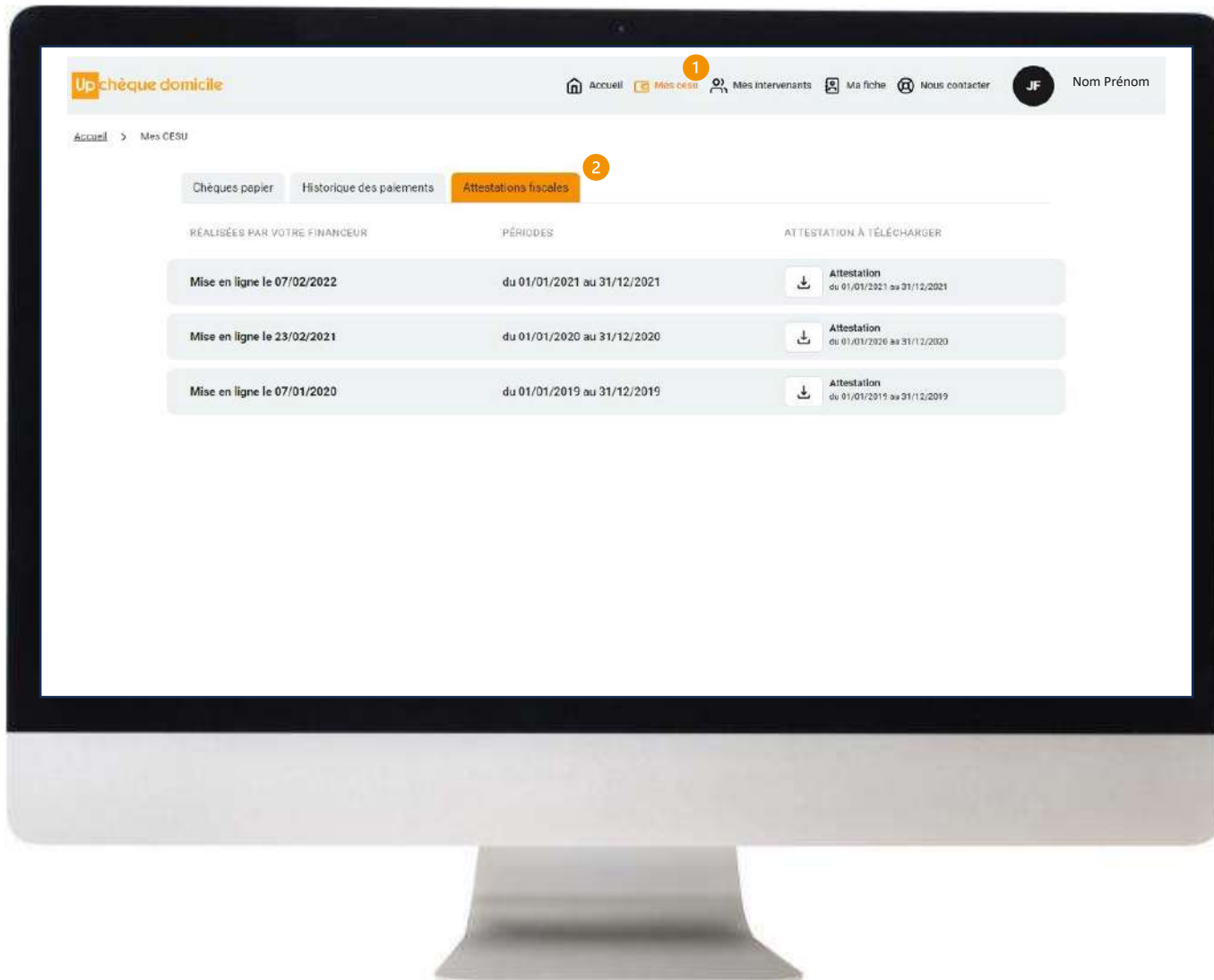
- 1 Pour télécharger votre attestation fiscale, connectez-vous d'abord sur **votre compte** et renseignez:
 - **Votre code CESU**
 - **Votre mot de passe**
- 2 Après validation vous accédez directement à votre espace bénéficiaire

ETAPE 2 : TÉLÉCHARGEMENT DE L'ATTESTATION FISCALE



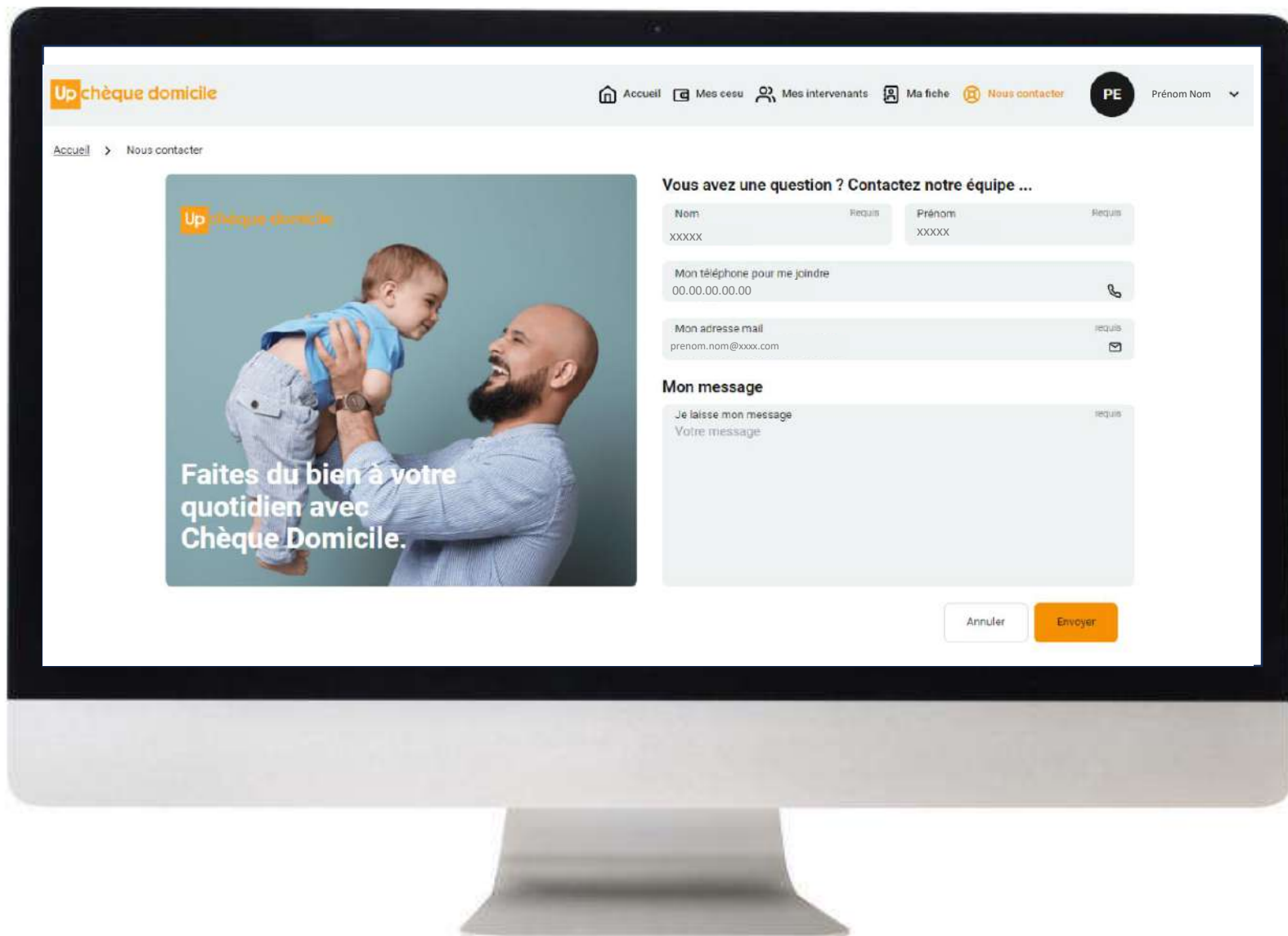
- 1 Rendez-vous dans le menu « **Mes CESU** »
- 2 Cliquez sur l'onglet « **attestation fiscales** » pour visualiser les attestations disponibles

ETAPE 2 : TÉLÉCHARGEMENT DE L'ATTESTATION FISCALE



3 Un nouvel écran apparaît. Cliquez sur **l'attestation** de votre choix pour le **télécharger, sauvegarder et/ou l'imprimer**.

DES QUESTIONS ?



Contactez le Service Bénéficiaire via la rubrique « Nous contacter » dans votre espace personnel



Saisissez votre question et nous vous répondrons dans les plus brefs délais

Contactez la plateforme dédiée Chèque Domicile au :



0 825 000 103 Service 0,15 € / appel + prix appel

Du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h30 des conseillers répondent à toutes vos questions sur le Chèque Domicile